



Aux

Ministère de l'Environnement, du  
Climat et du Développement durable

Ministère de l'Agriculture, de la  
Viticulture et du Développement rural

Ministère de la Santé

Luxembourg, le 31 janvier 2019

concerne : pesticides

Madame, Messieurs,

L'accord de coalition gouvernemental stipule que « *La réduction de l'utilisation des pesticides est indispensable pour conserver la biodiversité et pour protéger les eaux de surface et les sources d'eau potable* ». L'accord prévoit dans ce contexte notamment qu'« *un programme de mise en œuvre d'alternatives durables au glyphosate sera élaboré dans les meilleurs délais* » ainsi que « *l'abandon de l'utilisation du glyphosate pour le 31 décembre 2020* ».

Nous nous réjouissons de ces intentions louables, mais sommes convaincus que ces mesures ponctuelles seront largement insuffisantes pour endiguer la perte massive de la biodiversité due aux pesticides.

Dans ce contexte nous nous permettons de réitérer nos suggestions faites lors des élections nationales dans notre publication « *Zukunft nohalteg gestalten – ekologesch, sozial a gerecht* » (Annexe 1).

Permettez-nous de reprendre dans la présente lettre trois éléments y relatifs très actuels. Il est évident, que nous aimerions bien discuter avec vous dans une deuxième phase de tous les aspects du plan d'action.

## 1. Contamination de la population

Nous nous permettons de revendiquer que la mesure 5-1 du PNP, à savoir des analyses de l'exposition de la population à risque, par exemple via l'analyse de cheveux, soit réalisées en priorité.

La connaissance du niveau d'exposition aux pesticides et autres substances toxiques doit constituer le point de départ de toutes les mesures à prendre, parce qu'elle permettra la création d'un indicateur de référence pour évaluer le succès des autres mesures dans le sens d'une diminution de la contamination à laquelle est exposée la population.

## 2. Position plus cohérente par rapport au néonicotinoïdes

L'accord de coalition prévoit que « *l'interdiction des substances nocives (néonicotinoïdes) pour les abeilles et les autres pollinisateurs sera maintenue* ». Nous apprécions cette position très claire, qui fait allusion aux règlements CE qui interdisent (sauf sous serres) l'utilisation des substances clothianidine, imidaclopride et thiaméthoxame.

Or, d'autres substances néonicotinoïdes (ou substances avec des modes d'action similaires) restent actuellement autorisées en Europe: Acétamipride, Thiaclopride, Flupyradifurone, Cyantraniliprole et Sulfoxaflor. Des produits contenant les substances acétamipride et thiaclopride sont autorisés au Luxembourg.

Dans ce contexte, nous vous rappelons que, selon une étude réalisée par le LIST dans le cadre du projet BEEFIRST, le thiaclopride (largement utilisé notamment sur les cultures de colza) a été identifié comme un des contaminants les plus fréquents détectés dans le pollen récolté par les abeilles.

La France a d'ailleurs étendu en septembre 2018 également l'interdiction aux produits contenant les substances acétamipride et thiaclopride.

**Nous demandons que le gouvernement prenne ici encore exemple sur la France et adopte une position cohérente par rapport aux néonicotinoïdes. Dans son engagement pour freiner la perte de la biodiversité le gouvernement doit étendre l'interdiction de l'utilisation de toutes les substances néonicotinoïdes et similaires.**

## 3. Utilisation de pesticides par des personnes privées

Le « PLAN D'ACTION NATIONAL DE REDUCTION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES » (PNP) se limite à l'heure actuelle à une mesure plus que timide en visant à identifier et interdire les pesticides « *préoccupants* » à des utilisateurs non-professionnels.

Or, le Mouvement Ecologique est d'avis que la vente de pesticides de synthèse aux particuliers doit être interdite purement et simplement !

Nous invitons fortement le gouvernement à prendre exemple sur la France, où, à partir de ce 1er janvier 2019, seuls les produits phytopharmaceutiques d'origine naturelle sont disponibles pour les

jardiniers amateurs. Dans une moindre mesure, mais toujours plus progressive que prévue dans le programme gouvernemental luxembourgeois, la vente des « herbicides totaux » vient d'être interdite en Belgique depuis le mois d'octobre 2018.

La vente de pesticides de synthèse restant autorisée pour les particuliers au Luxembourg, ne risquons-nous pas de voir se développer un « tourisme aux pesticides » à l'instar du « tourisme à la pompe » ? Le Grand-Duché court-circuite ainsi les efforts des pays voisins tant pour ce qui est de la protection de l'environnement, qu'en ce qui concerne la protection de la population en travers l'usage de pesticides par des gens non formés.

Veillez agréer, Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, l'expression de nos sentiments respectueux.

Blanche Weber  
présidente

Roger Dammé  
responsable du dossier

## **Annexe :**

*« Nationalen Plan zur Reduzierung der Pestizide (Pflanzenschutzmittel) konkretisieren und mit Leben füllen*

*Grundsätzlich muss Luxemburg auf EU-Ebene für ein konsequentes "Phasing Out" von Glyphosat eintreten und alle uns zur Verfügung stehenden Mittel nutzen, um auf EU-Ebene Verbote und Reduktionen des Pestizideinsatzes zu unterstützen! Luxemburg verfügt zudem seit 2018 über einen Aktionsplan zur Reduktion der Pestizide. Allerdings weist er eine Reihe von zentralen Schwächen auf, die in der kommenden Legislaturperiode angegangen werden müssten:*

- Das allgemein formulierte Ziel einer lediglich auf die Gesamtmenge bezogenen „Reduzierung des Einsatzes von 50% Pflanzenschutzmitteln bis 2030“ muss überarbeitet werden. Das Reduktionsziel muss auf Basis des NODU (NOMBRE de Doses Unités ) Indikators definiert werden und sich auf die Gesamt-Tonnage und nicht auf die Menge bestimmter Wirkstoffe beziehen. Denn: Wenn Wirkstoffe aus dem Verkehr gezogen werden, die in größeren Mengen ausgebracht werden, und gleichzeitig andere Wirkstoffe zugelassen werden, die bereits bei niedrigeren Dosen wirksam sind und sogar vielleicht eine höhere Giftigkeit aufweisen, so würde sich die Situation sogar verschlimmern und lediglich rein rechnerisch eine positive Bilanz vorgegaukelt!*
- Die NODU Indikatoren werden auf Basis der Verkaufszahlen des Pflanzenschutzfachhandels berechnet. Laut Aktionsplan sollen diese Zahlen - unter dem fadenscheinigen Argument des Datenschutzes - der Öffentlichkeit vorenthalten werden. Eine transparente Informationspolitik ist bei diesem, für die Gesundheit und Natur, so wichtigen Thema geboten! • Im derzeitigen Plan werden die erheblichen Risiken, welche von neonicotinoiden Wirkstoffen (die oft in Form von Saatgutbeizen eingesetzt werden) ausgehen, zwar benannt. Trotzdem verzichtet man - entgegen dem was der Aktionsplan der französischen Regierung vorsieht - auf den speziell auf Saatgutbeizen angepassten Indikator, mit welchem der Einsatz dieser Breitbandinsektizide nachverfolgt werden könnte.*
- „Die Mehrzahl der Anwendungen von Neonicotinoid-haltigen Pestiziden stellt ein Risiko für Wild- und Honigbienen dar“, so die EFSA 2018. Deshalb soll, im Sinne einer Rückbesinnung auf eine ökologisch verträgliche Landwirtschaft und zum Schutz sowohl der bestäubenden Insekten als auch der Vögel, das Teilverbot auf sämtliche Freilandkulturen und ALLE neonicotinoiden Wirkstoffe (sowie alle Wirkstoffe mit ähnlichen Wirkmechanismen) ausgeweitet werden.*
- Viele Nahrungsmittel sind mit Pestiziden kontaminiert. Angesichts der Tatsache, dass Luxemburg beim Forschungsinstitut LIST über ein Labor mit international anerkannten Erfahrungen auf dem Gebiet der Haaranalyse zum Nachweis von Pestizidrückständen verfügt, sollte das Gesundheitsministerium kurzfristig eine epidemiologische Studie über die Exposition von Pestiziden der Bevölkerung in Auftrag geben. Die Ergebnisse dieser Studie sollten als zusätzliche Grundlage für die langfristige Analyse des Erfolgs des Aktionsplans dienen.*
- Zudem gilt es verstärkt in die Aus- und Weiterbildung der Akteure zu setzen. Die Ausbildungsmaßnahmen, z.B. für angehende Landwirte, sind bei weitem nicht ambitioniert*

*genug: Dabei müsste doch gerade hier der Grundstein für die Verringerung der Risiken und des Einsatzes von Pestiziden gelegt werden! Auch die Ansprüche an die geplante Weiterbildung für die Landwirte sollten verbessert werden.*

- *Dabei gilt es die notwendigen finanziellen Mittel zum Ergreifen dieser Maßnahmen zur Verfügung zu stellen, ebenso wie die dafür notwendigen menschlichen Ressourcen.*
- *Zudem gilt es die Anwendung von Pestiziden im Privatbereich zu verbieten, mit Ausnahme der in der biologischen Landwirtschaft zugelassenen Wirkstoffe.*